

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 1^{er} février 2016 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district Claude-Ryan
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. Michel Allen, Directeur de l'arrondissement par intérim - Directeur de la culture, des sports, du loisir et du développement social
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Émilie Goffart, conseillère en aménagement
M. Hadi Hakim, Directeur des travaux publics
Mme Pascale Lebel, secrétaire recherchiste
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET INVOCATION

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 02.

Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

CA16 16 0021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} février 2016 tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.01

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 15 ET SE TERMINE À 20 H 09

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
M. PIERRE JONCAS	Le Suroît / Dépôt de document
MME ANNA LINNI KOFF	Le Suroît
MME SYLVIE POTVIN	Projet de coopérative
MME WAFFA BERNY	Le Suroît
M. CLAUDE GLADU	La procédure lors des séances
M. CHRISTIAN CORBEIL	Le Suroît
M. PHILLIP TOMLINSON	Processus référendaire

LA MAIRESSE SUSPEND LA SÉANCE À 20 H 09. LA SÉANCE REPREND À 20 H 15.

10.04 PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

CITOYENS	SUJETS
MME MINDY POLLAK	Carte délimitant les zones et intervalles / Carte de zonage distribuée lors de la consultation publique / Demandes d'approbation référendaire

CA16 16 0022

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 11 JANVIER 2016

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 janvier 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

10.05 - DÉPÔT DE DOCUMENT / CORRESPONDANCE D'AUTRES ARRONDISSEMENTS

- RÉSOLUTION DE L'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES – NOTRE-DAME-DE-GRÂCE RELATIVE À L'ÉLIMINATION DES GRAS TRANS;
- RÉSOLUTION DE L'ARRONDISSEMENT LE SUD-OUEST, RELATIVE À LA BONIFICATION DU PROGRAMME ACCÈS-LOGIS.

CA16 16 0023

AUTORISER UNE DÉPENSE APPROXIMATIVE DE 40 000 \$ POUR UNE PARTIE DE LA FOURNITURE SUR DEMANDE DE SERVICES DE TÉLÉPHONIE FILAIRE, POUR UNE DURÉE DE SOIXANTE MOIS (60) MOIS, SOIT DU 1^{ER} FÉVRIER 2016 AU 31 OCTOBRE 2020, DANS LE CADRE DU CONTRAT AVEC BELL CANADA POUR LES LIGNES CENTREX, CONTRAT FAISANT L'OBJET DE L'ENTENTE-CADRE NO.1081772 ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LA FIRME « BELL CANADA (SERVICES PROFESSIONNELS BELL QUÉBEC) » – DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'AUTORISER une dépense approximative de 40 000 \$ pour une partie de la fourniture sur demande de services de téléphonie filaire, pour une durée de soixante (60) mois, soit du 1^{er} février 2016 au 31 octobre 2020, dans le cadre du contrat avec Bell Canada pour les lignes Centrex, contrat faisant l'objet de l'entente-cadre no.1081772 entre la Ville de Montréal et la firme « Bell Canada (Services Professionnels Bell Québec) »;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1163489004

CA16 16 0024

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2015, AINSI QUE LES ACHATS PAR CARTES DE CRÉDIT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE 2015

DÉPÔT des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2015.

30.01 1167011002

CA16 16 0025

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2015

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2015.

30.02 1167011001

CA16 16 0026

DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2015

DÉPÔT des rapports des décisions déléguées pour le mois de décembre 2015.

30.03 1163489001

CA16 16 0027

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 2 587 \$ (TAXES INCLUSES) AU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS OCTROYÉ À LA FIRME « BEAUPRÉ & ASSOCIÉS EXPERTS CONSEILS INC. » POUR L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES RELIÉS À LA RÉVISION DU CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU PARC RAOUL-DANDURAND DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DES IMMOBILISATIONS

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 2 587 \$ (taxes incluses) au contrat de services professionnels octroyé à la firme « Beaupré & Associés Experts Conseils inc. » pour l'ajustement des honoraires supplémentaires reliés à la révision du concept d'aménagement du parc Raoul-Dandurand de l'arrondissement d'Outremont, portant ainsi le montant du contrat initial à 55 590,48 \$;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1165078001

CA16 16 0028

APPROUVER LA LISTE DES LIBRAIRIES (FOURNISSEURS) ET L'ACHAT DE LIVRES PAR LA BIBLIOTHÈQUE ROBERT-BOURASSA DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR L'ANNÉE 2016 ET AUTORISER UNE DÉPENSE DE 83 000 \$ - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la liste des librairies (fournisseurs) et l'achat de livres par la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2016 et autoriser une dépense de 83 000 \$ provenant du budget de fonctionnement ;

D'AUTORISER l'achat de livres pour la bibliothèque Robert-Bourassa, pour l'année 2016, par l'émission de commandes maîtresses auprès des librairies suivantes, selon les modalités ci-dessous :

LIBRAIRIE LA MAISON DE L'ÉDUCATION	58 000 \$
GROUPE ARCHAMBAULT	6 000 \$
LIBRAIRIE MONET	19 000 \$

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1165061001

CA16 16 0029

MANDATER LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES AFIN D'INTENTER TOUTES LES PROCÉDURES JUDICIAIRES REQUISES Y COMPRIS, LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À L'INJONCTION DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT JUDICIAIRE DE MONTRÉAL POUR ASSURER LE RESPECT DE L'ARTICLE 7.6.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 POUR L'IMMEUBLE SIS AU 485, AVENUE OUTREMONT

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE MANDATER le Service des affaires juridiques afin d'intenter toutes les procédures judiciaires requises y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction ainsi que tous les recours prévus par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, pour assurer le respect de l'article 7.6.3 du Règlement de zonage 1177 pour l'immeuble sis au 485, avenue Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1141899046

CA16 16 0030

OFFRIR, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, DE PRENDRE EN CHARGE LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE ET LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE SUR L'AVENUE WISEMAN ENTRE L'AVENUE BERNARD ET L'AVENUE ST-VIATEUR - PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE DU RÉSEAU ARTÉRIEL ADMINISTRATIF DE LA VILLE (RAAV) PHASE 2

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

D'OFFRIR en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la préparation des plans et devis et la surveillance de travaux de réfection routière sur l'avenue Wiseman entre l'avenue Bernard et l'avenue St-Viateur - Programme de réfection routière du réseau routier artériel administratif de la Ville (RAAV) phase 2.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1165078004

CA16 16 0031

ACCEPTER L'OFFRE DU CONSEIL DE LA VILLE, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, D'ASSUMER LA RESPONSABILITÉ DE L'OFFRE DE SERVICE DE DÉCHQUETAGE ET DE COLLECTE, EN BORDURE DE RUE, DES BRANCHES PROVENANT DU DOMAINE PRIVÉ SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR L'ANNÉE 2016 DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE L'AGRILE DU FRÊNE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

D'ACCEPTER l'offre du conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2016, dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1165078002

CA16 16 0032

ACCEPTER L'OFFRE DU CONSEIL DE LA VILLE VISANT À OFFRIR AUX CONSEILS D'ARRONDISSEMENT, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, LA FOURNITURE DE SERVICES 311 LES SOIRS, LES FINS DE SEMAINE ET LES JOURS FÉRIÉS ET DE METTRE FIN À L'ENTENTE DE SERVICES ACTUELLEMENT EN VIGUEUR AVEC L'ARRONDISSEMENT DE LASALLE

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

D'ACCEPTER l'offre du conseil de la ville, à compter du 15 février 2016, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, visant à offrir aux conseils d'arrondissement, la fourniture de services 311 pour les soirs, les fins de semaine et les jours fériés selon les modalités suivantes:

- prises d'appels téléphoniques 311 et des courriels n'ayant pas été attribués à aucun arrondissement du lundi au jeudi, de 17 h à 20 h 30 et le vendredi de 13 h à 20 h 30 ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés de 9 h à 17 h;
- service de qualité conforme aux normes de service en matière de service téléphonique, tel que défini dans l'encadrement administratif Gestion du Réseau Accès Montréal (C-OG-SDG-D-07-001).

DE METTRE fin à l'entente de services à cet effet actuellement en vigueur avec l'arrondissement de LaSalle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.09 1163489002

CA16 16 0033

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION DU PAVILLON DU PARC SAINT-VIATEUR, POUR LA TENUE DE LA DEUXIÈME ÉDITION DU OUF ! FESTIVAL QUI SE DÉROULERA DU 27 FÉVRIER AU 6 MARS 2016 DANS LE CADRE DE LA 11^E ÉDITION DU FESTIVAL DE CASTELIERS ET POUR SA PARTICIPATION À LA NUIT BLANCHE - AUTORISER L'OCCUPATION DU PAVILLON DU PARC SAINT-VIATEUR APRÈS 23 HEURES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT 1107 CONCERNANT LES PARCS ET LES ENDROITS PUBLICS ET AUTORISER LA DÉROGATION À L'ARTICLE 6 E) ET G) DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PARCS ET LES ENDROITS PUBLICS

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'AUTORISER l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur pour la tenue de la deuxième édition du « Ouf ! Festival » qui se déroulera du 27 février au 6 mars 2016 dans le cadre de la 11^e édition du Festival de Casteliers et pour sa participation à la Nuit Blanche;

D'AUTORISER l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur après 23 heures, du 27 février au 28 février 2016, conformément à l'article 3 du Règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics;

D'AUTORISER la dérogation à l'article 6 alinéas e) et g) du Règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics.

Un débat s'engage.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Cinq-Mars

D'AUTORISER une dérogation à l'article 3 du règlement 1107 concernant les parcs et permettre, du 27 février au 6 mars, l'occupation du parc St-Viateur jusqu'à minuit pour la tenue du « Ouf! Festival ».

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Marie Cinq-Mars, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin
VOTE CONTRE Céline Forget

AMENDEMENT ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1152504051

CA16 16 0034

ÉDICTER UNE ORDONNANCE DE FERMETURE À LA CIRCULATION AUTOMOBILE SUR L'AVENUE BERNARD, ENTRE LES AVENUES WISEMAN ET QUERBES POUR PERMETTRE LA RÉALISATION D'UNE INSTALLATION ARTISTIQUE ÉPHÉMÈRE QUI AURA LIEU LE SAMEDI 28 MAI DE MINUIT À 23 H

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance de fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Bernard, entre les avenues Wiseman et Querbes pour permettre la réalisation d'une installation artistique éphémère le samedi 28 mai de minuit à 23 heures et d'autoriser l'occupation de la place Marcelle-Ferron, le 28 mai de 7 h à 23 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1162504002

CA16 16 0035

DÉPÔT DU RÉSULTAT DES DEMANDES D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE EN VUE DE L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS RÉSIDUELS ET DISTINCTS - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DES USAGES DU GROUPE COMMUNAUTAIRE DE CATÉGORIE IV (USAGES RELIÉS AU CULTÉ) DANS LES ZONES C-1, C-2, C-6 ET PB-1

DÉPÔT du résultat des demandes d'approbation référendaire en vue de l'adoption des règlements résiduels et distincts – Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) relativement à la modification des usages du groupe communautaire de catégorie IV (usages reliés au culte) dans les zones C-1, C-2, C-6 et PB-1.

40.03 1154328016

CA16 16 0036

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS CONCERNANT L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (AO-310)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 janvier 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (AO-310) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER le règlement AO-312 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (AO-310) ». L'objet dudit projet de règlement est d'uniformiser la tarification relative à l'occupation temporaire sur le domaine public, afin de permettre l'implantation du nouveau logiciel de gestion des occupations du domaine public (DÉTOUR).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1156695025

CA16 16 0037

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 925 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DES PARCS DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - PTI 2016-2017-2018

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 925 000 \$ pour l'aménagement des parcs dans l'arrondissement d'Outremont », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet dudit projet de règlement est d'autoriser l'aménagement de parcs dans l'arrondissement d'Outremont;

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Céline Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.05 1166695002

CA16 16 0038

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR LA RÉFECTION DE L'ESCALIER EXTÉRIEUR ET L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DEVANT LA SALLE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - PTI 2016-2017-2018

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réfection des escaliers extérieurs et l'aménagement paysager aux 530 et 544, avenue Davaar, à Outremont », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Céline Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.06 1166695001

CA16 16 0039

DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE AUX 5870-5872-5874, RUE HUTCHISON

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 décembre 2015 d'accorder la demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise

conformément au règlement 1276 portant sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029023;

ATTENDU QUE l'avis public requis par la loi concernant cette dérogation, a été publié le 24 décembre 2015;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER la demande de conversion en copropriété divise aux 5870-5872-5874, rue Hutchison, laquelle approbation s'applique à la recommandation ainsi qu'aux documents joints à ce dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1150029023

CA16 16 0040

DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE AUX 760-762-762A, AVENUE CHAMPAGNEUR

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 décembre 2015 d'accorder la demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise conformément au règlement 1276 portant sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029024;

ATTENDU QUE l'avis public requis par la loi concernant cette dérogation, a été publié le 24 décembre 2015;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande de conversion en copropriété divise aux 760-762-762A, avenue Champagneur, laquelle approbation s'applique à la recommandation ainsi qu'aux documents joints à ce dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1150029024

CA16 16 0041

DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE AUX 741-741A-741B, AVENUE DE L'ÉPÉE

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 décembre 2015 d'accorder la demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise conformément au règlement 1276 portant sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029025;

ATTENDU QUE l'avis public requis par la loi concernant cette dérogation, a été publié le 24 décembre 2015;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande de conversion en copropriété divise aux 741-741A-741B, avenue de l'Épée, laquelle approbation s'applique à la recommandation ainsi qu'aux documents joints à ce dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1150029025

CA16 16 0042

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), POUR LES IMMEUBLES SITUÉS AUX: 10, AVENUE SPRINGGROVE; 833-833A-835, AVENUE OUTREMONT

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 13 janvier 2016 d'accorder ces demandes d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 11644328001; Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER les demandes d'approbation des PIIA relativement aux projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine:

- 10, avenue Springgrove
- 833-833A-835, avenue Outremont

laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1164328001

CA16 16 0043

APPROUVER ET AUTORISER LA CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'AGENT DE MÉDIATION ET DE LIAISON - BIBLIOTHÉCAIRE JEUNESSE, À PLEIN TEMPS, AU SEIN DE LA DIVISION CULTURE, BIBLIOTHÈQUE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL, CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER et **D'AUTORISER** la création d'un poste permanent d'agent de médiation et de liaison – bibliothécaire jeunesse, à plein temps, au sein de la division de la culture, bibliothèque et développement social, conformément aux règlements de délégation de pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont et de la Ville de Montréal et aux modalités inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1162504001

CA16 16 0044

AUTORISER LA CRÉATION AINSI QUE LE COMPLEMENT TEMPORAIRE DU POSTE DE CHARGÉ DE COMMUNICATION AU SEIN DE LA DIRECTION DES SERVICE ADMINISTRATIFS, DU GREFFE ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER la création et le comblement temporaire du poste de chargé de communication par Madame Julie-Técia Pépin, et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1163711002

CA16 16 0045

AUTORISER LA CRÉATION ET LA RÉINTÉGRATION DE LA FONCTION DE MENUISIER D'INSTALLATIONS AU SEIN DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'ARRONDISSEMENT ET EN PERMETTRE LE COMBLEMENT PERMANENT EN AUTORISANT LA FIN DE LA MISE EN DISPONIBILITÉ D'UN EMPLOYÉ COL BLEU

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER la création et la réintégration de la fonction de menuisier d'installations au sein de la structure organisationnelle de l'arrondissement et en permettre le comblement permanent en autorisant la fin de la mise en disponibilité de Monsieur Steve Camiré.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.03 1163711001

CA16 16 0046

MODIFIER LA RÉOLUTION NUMÉRO CA16 16 0017 ADOPTÉE PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016 - DEMANDER AU CONSEIL D'APPROUVER ET D'AUTORISER LA CRÉATION ET LE COMBLEMENT DU POSTE DE TECHNICIEN ARTISTIQUE À PLEIN TEMPS AU SEIN DE LA DIVISION CULTURE, BIBLIOTHÈQUE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, LE TOUT SUR UNE BASE TEMPORAIRE, DANS LE CADRE D'UN PROJET SPÉCIAL DONT LA DURÉE NE PEUT EXCÉDER TRENTE-SIX (36) MOIS, CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA CONVENTION COLLECTIVE LIANT LA VILLE DE MONTRÉAL ET LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL PRÉVUES À L'ARTICLE 6.04, PARAGRAPHE A) ALINÉA 3

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

DE MODIFIER la résolution numéro CA16 16 0017, adoptée par le conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 comme suit :

D'APPROUVER et **D'AUTORISER** la création et le comblement du poste de technicien artistique à plein temps au sein de la division culture, bibliothèque et développement social de l'arrondissement d'Outremont, le tout sur une base temporaire dans le cadre d'un projet spécial dont la durée ne peut excéder trente-six (36) mois, conformément aux dispositions de la convention collective liant la Ville de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal prévues à l'article 6.04, paragraphe a) alinéa 3.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.04 1152504055

CA16 16 0047

NOMINATION DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ SUR L'AVENUE LAURIER

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

DE NOMMER Madame Marie-Claire Dupré (Madame Dupré étant marguillière), à titre de membre invitée représentant l'Église St-Viateur, au sein du Comité consultatif sur l'avenue Laurier, en remplacement de M. François Beaudin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1163489003

CA16 16 0048

NOMINATION D'UN MEMBRE RÉSIDENT AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

DE DÉSIGNER, M. Jean-François Rivest, au poste de membre « résident », au sein du Comité consultatif d'urbanisme, le tout pour un mandat d'un an, en conformité avec les dispositions du Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (AO-2)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1163489006

CA16 16 0049

DÉPÔT DU BILAN ANNUEL 2015 DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT FAISANT ÉTAT DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES (04-041) À L'ÉGARD DE SON TERRITOIRE

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

DE RECEVOIR le bilan annuel 2015 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et ce, en vue de son dépôt au conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.01 1165078003

CA16 16 0050

PRENDRE ACTE DE LA DÉMISSION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ SUR LE TRANSPORT ACTIF

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Céline Forget

DE PRENDRE acte de la démission du membre Maxime Dorais, au sein du Comité sur le transport actif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.02 1163489005

CA16 16 0051

DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ SUR LE TRANSPORT ACTIF, TENUE LE 29 OCTOBRE 2015

DÉPÔT du compte-rendu de la rencontre du Comité sur le transport actif, tenue le 29 octobre 2015

61.01

70.02 AFFAIRES NOUVELLES

AUCUNE AFFAIRES NOUVELLES

70.02 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 20 h 45.

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Me Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 mars 2016.